

# **Conseil d'administration**

## **Musée du Louvre-Lens**

**Vendredi 17 février 2012**

### **Compte rendu de la réunion**

#### **Ordre du jour**

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 5 décembre 2011.....	5
2. Délibérations.....	5
• Horaires d'ouverture du parc et du musée.....	5
• Dispense d'assurance.....	17
• Tableau des emplois.....	19
• Lancement d'appels d'offres. ....	22
• Amortissement pour investissement (exécution budget 2011).....	22
2. Rapport pour information. ....	23
• Etat d'avancement des recrutements (organigramme).....	23
• Composition des comités de pilotage et technique liés à l'inauguration du musée..	27
• Bases d'élaboration du cahier des charges pour le lancement de la consultation pour l'exploitation du restaurant.....	29
• Conventions / contrats signés par le Directeur. ....	30

Étaient présents :

**Juliette ARMAND**, Directrice de la Production culturelle  
**Hervé BARBARET**, Administrateur général adjoint du Musée du Louvre  
**Pierre-Florian de BOUSQUET**, Préfet Pas-de-Calais  
**Geneviève BRESC**, Directrice du Département des Sculptures  
**Jean-François CARON**, Conseiller régional  
**Véronique CHATENAY-DOLTO**, Directrice régionale des Affaires culturelles  
**Guy DELCOURT**, Député-Maire de Lens  
**Dominique DUPILET**, Président du Conseil Général du Pas-de-Calais  
**Claudia FERRAZZI**  
**Catherine GENISSON**, Vice-présidente du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais  
**Catherine GUILLOU**, Direction de la politique des publics et de l'éducation artistique  
**Jean-Pierre KUCHEIDA**, Député-Maire de Liévin  
**Henri LOYRETTE**, Président-Directeur du Musée du Louvre  
**Jean-Luc MARTINEZ**, Directeur du département des antiquités grecques, étrusques et romaines  
**Christophe MONIN**, Direction du développement et du mécénat  
**Daniel PERCHERON**, Président du Conseil Régional Nord - Pas-de-Calais  
**Christophe PILCH**, Conseiller régional  
**Philippe RAPENEAU**, Conseiller régional

Participaient également à la réunion :

**Catherine FERRAR**, Directrice Projets et Organisation - Région Nord - Pas-de-Calais  
**Xavier DECTOT**, Directeur du Louvre-Lens

Étaient excusés :

**Jean-Jacques AILLAGON**, Président de l'Établissement Public du Musée et du Domaine National de Versailles  
**Cathy APOURCEAU-POLY**, Conseillère régionale  
**Frédéric CHEREAU**, Conseiller régional  
**Françoise COOLZAET**, Conseillère régionale  
**Gérald DARMANIN**, Conseiller régional  
**Augustin de ROMANET**, Directeur général de la Caisse des dépôts  
**Sophie MAKARIOU**, Directrice du département des Arts de l'Islam  
**Vincent POMAREDE**, Directeur du département des Peintures  
**Ivan RENAR**, Sénateur du Nord, Vice-Président de la Commission culture, de l'éducation et de la communication  
**Aline SYLLA-WALBAUM**

*La séance est ouverte à 14 heures 24, sous la présidence de M. LOYRETTE.*

**M. LE PRÉSIDENT.**-Mesdames, Messieurs, merci de votre présence à cette réunion du Conseil d'administration. Je voudrais remercier le Président de la Communauté d'agglomération de nous avoir accueillis, remercier le Maire d'Arras pour cette réunion itinérante du Conseil d'administration du Louvre-Lens à Arras, nous en sommes très heureux et très fiers. Nous sommes reçus dans la salle des Mays de Notre-Dame, dans laquelle le Louvre a joué un rôle important. Nous sommes doublement chez nous et nous en sommes très heureux.

Je crois que le quorum – la moitié des membres présents et représentés – est atteint. Nous pouvons commencer la séance.

Je vous propose que nous désignons comme secrétaire de séance Jean-François CARON qui va procéder à l'appel.

Je vous prie d'excuser :

- Aline SYLLA-WALBAUM qui a donné pouvoir à Claudia FERRAZZI,
- Augustin DE ROMANET qui m'a donné pouvoir,
- Vincent POMAREDE qui a donné pouvoir à Hervé BARBARET,
- Ivan RENARD qui a donné pouvoir à Catherine GENISSON,
- Jean-Jacques AILLAGON qui a donné pouvoir à Daniel PERCHERON,
- Sophie MAKARIOU qui a donné pouvoir à Jean-Luc MARTINEZ.

**M. CARON.**- (Appel...)

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est donc une réunion du Conseil d'administration à moins de 300 jours de l'ouverture, 291 jours très précisément, et un Conseil d'administration qui peut paraître essentiellement technique, mais qui a à résoudre des questions d'importance pour rentrer dans la phase concrète de la vie du musée et des questions qui, on le verra, notamment sur les questions d'ouverture du musée, ont des retentissements plus profonds qu'ils n'en ont l'air.

Je redis ma joie d'être à Arras, parce que cela souligne – c'était une chose importante, cher Daniel, que nous avons soulignée dès que nous avons lancé ce projet du Louvre-Lens – la parfaite intégration du Louvre-Lens dans le cœur des musées de région. Je crois que c'est une chose qu'il faut dire et redire au seuil de ce Conseil d'administration, le succès du Louvre-Lens passera aussi par une politique globale que nous serons capables de tenir avec vous sur l'ensemble des musées de région. Nous sommes un partenaire désormais de ce cœur de musée dans la région Nord - Pas-de-Calais, un réseau actif, un réseau inédit en France, parce que nous savons que, dans la plupart du temps, les musées sont autant de bastions qui ont plus l'habitude de rivaliser que de travailler ensemble. Véritablement – je ne pense pas que Xavier DECTOT me démentira –, l'accueil que nous avons reçu de la part de nos collègues de Région, démontrant la volonté de partenariat de collaborer avec eux, est un élément essentiel de ce projet, déjà marqué par toutes les

actions que nous avons pu conduire ensemble. Je suis heureux de pouvoir le redire dans un des très beaux musées de la région qui est le musée d'Arras.

**M. PERCHERON.**- Merci, Monsieur le Président du Louvre, cher Henry. Vous avez mis l'accent naturellement, dès le début, sur la dimension politique de l'aventure du Louvre-Lens, du Louvre en région Nord - Pas-de-Calais. En nous invitant ce midi, Philippe RAPENEAU, le Président de la Communauté d'agglomération d'Arras, nous a montré à quel point ce concept un peu fragile, qui est cher aussi au cœur du Président du Conseil général et qui restera vivace dans l'esprit du Préfet qui va s'éloigner discrètement, mais provisoirement je pense, ce concept de la région des musées est un concept qui peut, petit à petit, s'affirmer.

Nous sommes dans un magnifique musée qui va d'ailleurs accueillir pour dix ans une partie et un jour, je l'espère, beaucoup des collections de Versailles. Je vous quitterai tout à l'heure pour aller provisoirement saluer Pompidou mobile à Cambrai, avant Boulogne. Disons, comme je le résume parfois imparfaitement, qu'il y avait une chance sur un million que, au tirage et au grattage, Jean-Pierre KUCHEIDA, Daniel PERCHERON, Catherine GENISSON, Jean-François CARON, Christophe PILCH gagnent le Louvre-Lens, Versailles et, pourquoi pas, même provisoirement, Pompidou mobile.

Le Conseil régional a débattu de la révision des prix, car, qui dit aventure, dit aussi budget. Le Conseil régional a pris acte positivement de la réévaluation – les prix étaient de 1985 – du réajustement des prix et a voté, sans sourciller, non plus sans négocier, les 29 M€ qui font en sorte que nous allons tenir pratiquement réellement les prix annoncés. Au moment où, à Marseille, à Paris, on se pose la question des grands chantiers, c'est pour nous un moment important. Face à l'opinion, telle qu'elle est déstructurée aujourd'hui et telle qu'elle est, en quelque sorte, interpellée par un fossé entre les élites et le peuple, dit-on, le fait de maîtriser la dépense n'est pas neutre.

De la même manière, j'attire l'attention du Conseil d'administration sur ce projet politique et sa dimension dans le domaine de l'emploi. Nous allons parler du tableau des emplois. Je le dis au nom du Conseil régional, dans l'arrondissement de France qui, avec Calais, a le plus fort pourcentage de chômage, au cœur d'une ville qui dépasse les 15 à 16 % de chômage, l'emploi pour nous doit être prioritairement celui des femmes et des hommes du Nord - Pas-de-Calais. Je sais que vous avez vos exigences de grand musée national, mais nous considérons, nous les élus, que notre honneur d'élu est en jeu. Nous ne pourrions pas annoncer, la bouche en cœur, que le Louvre ouvre et qu'un emploi sur deux ou deux emplois sur trois sont occupés par des gens qui ne sont pas du Nord - Pas-de-Calais. C'est un enjeu considérable. J'attire votre attention, parce que je ne participerai pas à un Conseil d'administration supplémentaire si, sur ce domaine-là, nous ne sommes pas d'accord ! Je ne dis pas qu'il ne faut pas respecter les procédures, je ne dis pas qu'il faut choisir au hasard. Je dis que, en priorité, c'est dans l'immense vivier des qualités des chômeurs du Nord - Pas-de-Calais, des demandeurs d'emplois, que nous devons avoir le premier réflexe de chercher les futurs emplois, notamment les emplois presque ordinaires du Louvre-Lens. Soyons très attentifs, ici dans le laboratoire du populisme à quelques kilomètres, de ne pas annoncer que le Louvre-Lens a finalement été fait pour les gens extérieurs au Nord - Pas-de-Calais ou extérieurs à Lens !

C'est un équilibre à trouver. À chaque candidature, à chaque poste, c'est un équilibre à fonder. Il ne faut pas non plus être dans l'injustice et l'arbitraire, mais, nous les élus, nous sommes tenus – je parle d'honneur – par une obligation de résultat ! Je pense m'exprimer au nom de tous les Conseillers régionaux qui, je le répète, viennent de revaloriser la part des collectivités locales à 29 M€ supplémentaires, sans un débat qui aurait pu être médiocre, qui aurait pu être dans l'air du temps, mais qui a été plutôt dans l'air du Louvre et de ce qu'il représente pour le Nord - Pas-de-Calais.

C'est pourquoi notre Conseil d'administration est important, que nous soyons bien d'accord.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vous propose de passer au premier point de l'ordre du jour.

### **1. Approbation du compte rendu de la réunion du 5 décembre 2011.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques sur ce compte rendu ? (*Aucune*).

Nous passons à son approbation.

Qui l'approuve ?

Il est approuvé à l'unanimité, avec les pouvoirs.

### **2. Délibérations.**

#### **• Horaires d'ouverture du parc et du musée.**

**M. LE PRÉSIDENT.-** Il s'agit d'une décision intéressante et importante, elle conditionne évidemment la vie du musée, ménageant à la fois l'ouverture au plus grand nombre, et c'est une des clauses du Louvre-Lens, mais aussi des fermetures nécessaires, notamment un jour par semaine pour assurer la maintenance de ses équipements ; je parle du musée lui-même et du parc.

Je laisse la parole à Xavier DECTOT.

**M. DECTOT.-** Merci, Monsieur le président.

J'essaierai d'être relativement synthétique, mais d'expliquer quand même la démarche qui nous a amenés à choisir les horaires que nous vous proposons aujourd'hui, en commençant par les horaires d'ouverture sur la journée. L'idée est d'être ouvert le plus largement possible, tout en ayant une certaine responsabilité financière, ce qui explique que nous vous proposons une ouverture de 10 heures à 18 heures pour le public individuel, et une ouverture à 9 heures pour les groupes.

Cette distinction est proposée pour deux raisons.

Premièrement, une heure d'ouverture supplémentaire pour le public individuel, c'est un coût que nous avons évalué à environ 100 000 € par an, ce qui est un

coût non négligeable, en se disant que, de 9 heures à 10 heures – et après avoir vérifié avec le Louvre et les musées de la région qui, le plus souvent, ouvrent à 10 heures –, ce n'est pas une heure de grande fréquentation pour le public individuel. En revanche, il nous semble important d'ouvrir à 9 heures pour les groupes. En effet, l'ancrage territorial du Louvre-Lens est une notion extrêmement importante pour le Louvre-Lens et, de ce point de vue-là, il est très important pour nous que les publics scolaires de proximité – j'entends aussi bien les élèves de Béthune, que les élèves de Douai, que les élèves de l'agglomération de Lens-Liévin ou d'Arras – puissent faire une visite sur une demi-journée et non pas sur une journée complète, parce que cela entraîne des économies substantielles. Pour cela, il est important que les écoles puissent avoir accès au musée dès 9 heures pour pouvoir avoir un cycle qui se déroule entre 9 heures et midi.

Deuxième point, c'est lié aux ambitions de développement économique, et notamment d'économie touristique du Louvre-Lens. Nous savons que les tours opérateurs choisissent de faire dormir les groupes là où ils peuvent les mettre à pied d'œuvre dès le lendemain matin. De ce point de vue-là, en ouvrant à 9 heures, on permet d'attirer des nuitées sur le territoire de proximité du Louvre-Lens. Cela nous a semblé un point extrêmement important.

Le deuxième point concerne le jour de fermeture du musée. Nous proposons le mardi. Vous allez dire que nous proposons le mardi pour faire comme le Louvre. Pas du tout. Nous avons, là aussi, remis les choses sur le métier. En fait, nous sommes un musée qui est d'abord destiné à être ouvert au public et à ce que le public vienne. Le public, notamment le public local, vient quand il ne travaille pas. La première période d'ouverture est le week-end, le samedi et le dimanche pour les personnes salariées, le dimanche et le lundi pour les commerçants. Avec les réductions du temps de travail, c'est une période qu'il faut élargir du vendredi au lundi. Ensuite, le mercredi est par excellence le jour des familles. Restait le choix entre le jeudi et le mardi. Pourquoi le mardi ? Simplement parce qu'il y a un jour férié qui tombe le jeudi tous les ans, le jeudi de l'Ascension. C'est autant de possibilités en plus pour les visiteurs de venir au Louvre-Lens.

Dans cet esprit de permettre au plus grand nombre de visiteurs de venir facilement au Louvre-Lens, nous vous proposons enfin que, en matière de jour férié, le seul jour férié de fermeture du Louvre-Lens soit le 1<sup>er</sup> mai. Nous nous appuyons ici notamment sur l'expérience de Pompidou-Metz, nous avons consulté sur ce sujet son Directeur et son secrétaire général qui nous ont confirmé que le 25 décembre et le 1<sup>er</sup> janvier étaient des périodes de très forte fréquentation.

Nous vous proposons donc une ouverture du musée aussi large que possible, dans cet esprit néanmoins de responsabilité financière qui fait que nous avons pris un équilibre sur les horaires d'ouverture.

Quant au parc, les horaires d'ouverture que nous vous proposons sont doubles. Il y a des horaires d'hiver où l'ampleur des horaires d'ouverture est liée à la nécessité d'acheminer et de faire partir les visiteurs du musée mais, en revanche, sans chercher l'ouverture tôt le matin ou tard le soir durant une saison où les gens ne sortent pas, ce qui donne une ouverture de 8 heures à 19 heures en hiver. En été, en revanche, quand les gens sortent, nous vous proposons d'ouvrir très largement pour que, dans cette démarche d'appropriation, la population locale puisse venir se promener, promener son chien, faire

son jogging le matin, pique-niquer le soir ; nous vous proposons donc des horaires d'ouverture allant de 7 heures à 22 heures.

Voilà la démarche qui nous a guidés dans la proposition que nous vous faisons aujourd'hui.

**M. LE PRÉSIDENT.**-Merci.

Je résume les propositions qui nous sont faites :

- Pour le parc, ouverture du lundi au dimanche de 7 heures à 22 heures en heures d'été et de 8 heures à 22 heures en heures d'hiver.
- Pour le musée, fermeture hebdomadaire le mardi, ouverture de 9 heures à 18 heures pour les groupes et de 10 heures à 18 heures pour les visiteurs individuels, avec un seul jour de fermeture annuelle le 1<sup>er</sup> mai.

Avez-vous des remarques ou commentaires à faire ?

**M. PERCHERON.**- Qu'en pense le Maire ?

Au point de vue sécurité, 22 heures, c'est tard.

**M. DELCOURT.**- Je n'ai pas d'observations particulières. En ce qui concerne le parc, rappelons que, dans l'expression première politiquement, nous avons dit que ce parc était une occasion pour nos populations, qui n'avaient pas été habituées à l'approche de patrimoine culturel et naturellement d'une telle ampleur avec le Louvre-Lens, de pouvoir, à partir du moment où le musée serait fermé au public, par curiosité approcher de l'extérieur. L'idée d'une telle ouverture du parc, pour moi, n'a rien de choquant, au contraire. Cela nécessitera bien sûr des dispositions de sécurité à étudier à tous points de vue, avec vous, avec les services de l'État, avec les services de la Ville, cela justifie que nous puissions bien étudier avec le Syndicat mixte des transports les problèmes de liaison. Il aurait été dommageable que le parc se ferme au moment où le musée clôt ses visites.

**M. DE BOUSQUET.**- Monsieur le Président, j'entends bien ce que dit le Maire de Lens et nous ne pouvons qu'approuver l'idée d'un parc largement ouvert. Ce qui paraît devoir être limitant, c'est la tombée de la nuit. Chacun sait qu'un parc ouvert la nuit, ce n'est quand même pas tout à fait la même chose qu'un parc ouvert de jour.

Il faudrait s'entendre sur le moment où l'on passe de l'horaire d'été à l'horaire d'hiver, la nuit tombant généralement plus tôt l'hiver, et peut-être s'interroger aussi sur cet horaire de 22 heures l'été qui, de ce point de vue, est peut-être un petit peu tard s'il y a un autre accès au restaurant. La sécurité est quelque chose d'important.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Peut-on dire simplement que le parc sera fermé systématiquement à la nuit, lorsque le musée sera aussi fermé ? Le problème de l'horaire d'hiver est que vous fermerez à 18 heures, mais le musée ferme à 18 heures. Le parc sera ouvert alors que la nuit sera tombée.

Catherine GENISSON.

**Mme GENISSON.**- J'ai une demande de précision. Quelqu'un a évoqué le sujet de l'accès au restaurant. Y a-t-il concomitance entre l'ouverture du parc et l'accès au restaurant ? Effectivement, le respect des conditions de sécurité évoqué par les uns et les

autres me semble primordial à entendre et à écouter, quand on connaît à la fois la beauté, mais aussi la fragilité du bâtiment que constitue le Louvre-Lens.

**M. DECTOT.**- Pour répondre d'abord à la remarque de Mme GENISSON, le restaurant a un accès qui est séparé du parc. Cela nous a paru nécessaire, notamment en horaire d'hiver – je vais revenir sur la définition de l'horaire d'été et de l'horaire d'hiver. Le restaurant est accessible séparément, parce qu'il nous paraît important qu'il puisse être exploité en service du midi, comme en service du soir, toute l'année.

Sur la question de savoir comment nous entendons ici la définition de l'horaire d'été et d'hiver, si je ne l'ai pas précisé plus avant, c'est parce que nous l'entendions au sens du changement d'heure. Au moment du changement d'heure, les nuits rallongent.

Pourquoi ouvrir tard et la nuit ? Comme l'a fait remarquer M. le Président-Directeur du Louvre et Président du Louvre-Lens, nous allons en hiver être obligés d'ouvrir le parc de nuit. Nous sommes de toute façon obligés de prendre ces mesures de sécurité pour l'ouverture du parc la nuit.

Pourquoi pousser jusqu'à 22 heures ? L'idée était assez simple en s'appuyant sur des expériences françaises et étrangères sur l'utilisation du parc comme lieu de pique-nique. De ce point de vue-là, cela nous paraissait important comme moyen d'appropriation. Après, si vous souhaitez que nous fermions plus tôt, c'est tout à fait entendable.

Je voudrais apporter à vos débats un élément qui est que, en matière d'horaires d'ouverture, tout le monde trouve qu'il est beaucoup plus facile de restreindre dans un deuxième temps les horaires que de les élargir. Voilà aussi pourquoi nous avons proposé aujourd'hui à votre sagacité des horaires relativement larges, en se disant qu'il serait plus facile dans un deuxième temps éventuellement de les restreindre.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je rappellerai aussi les manifestations assez nombreuses que vous organiserez à la scène, et certainement en dehors des horaires d'ouverture du musée, puisque ce sera le soir vraisemblablement.

Monsieur RAPENEAU ?

**M. RAPENEAU.**- Merci, Monsieur le Président.

C'était justement la question que j'allais poser. Elle a été évoquée par M. le Préfet. Faire coller les horaires d'été avec les horaires de changement d'heure me paraît compliqué. Nous sommes dans une région où, quand le changement d'heure se fait en mars, je vois mal des pique-niques et de l'activité le soir. Je suis favorable au principe de l'ouverture du parc plus tardive en été, pourquoi pas 22 heures, mais sur les périodes plus chaudes de la saison ; je verrais plutôt cela en mai, juin, juillet, août. Sinon, je crains quelques difficultés de fonctionnement.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je partage, Monsieur RAPENEAU, tout à fait votre point de vue, comme les horaires des Tuileries qui sont véritablement des horaires d'été. Je ne pense pas qu'on aille pique-niquer au Louvre-Lens fin mars vers 8 heures du soir. Peut-être pourrions-nous dire qu'il y a des horaires de printemps, d'automne et d'hiver et véritablement, en tout cas pour le parc, des horaires d'été qui seraient de juin à septembre, ou quelque chose comme cela.

**M. PERCHERON.-** Je suis d'instinct très réservé, parce que le musée n'est pas en centre-ville et que le musée donne l'impression d'une vulnérabilité qui peut être rapidement aux prises avec le premier bombage venu. Il faut être très prudent. Il faut que le musée soit d'abord un musée, un musée-parc, mais il faut sûrement imposer le respect de l'image du musée, blanc, lumineux, éclairé le soir. Soyons très attentifs.

Deuxièmement, si vous pensez que, expérimentalement, un soir par semaine l'été peut être réservé jusque 22 heures, faisons-le. Pourquoi pas un vendredi soir ? Je sais qu'au Louvre, c'est deux soirs par semaine en pleine ville, en plein centre.

**M. LE PRÉSIDENT.-**Nous distinguons musée et parc.

**M. PERCHERON.-** Troisièmement, je n'autoriserais pas les pique-niques. Au cœur d'une cité minière, si on va pique-niquer au Louvre – je ne sais pas ce qu'en pensent les maires –, je crains une dérive, notamment avec les jeunes, et je crains les accidents. Le pique-nique, c'est quand même une aventure.

Je serais plus sur une certaine sacralisation du musée, avec une ouverture du parc maîtrisée, expérimentalement tardive s'il le faut l'été, un soir par semaine, mais je serais très attentif à installer le musée dans une forme de respect du territoire.

**M. RAPENEAU.-** En termes d'ouverture du musée le soir, une fois par semaine, pourquoi pas, une nocturne.

**M. PERCHERON.-** Qu'un soir le musée soit ouvert jusqu'à 22 heures.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur le Directeur, je crois que vous aviez réfléchi – parce que c'est une question que je vous avais posée, quand nous avons préparé ce Conseil d'administration – à la possibilité d'ouvrir plus tardivement le musée une ou deux fois par semaine. Vous y aviez répondu négativement. Vous pouvez peut-être nous en donner les raisons.

**M. DECTOT.-** En fait, nous avons consulté les différents musées de la région qui ont eu des expériences d'ouverture nocturne. Les échos que nous en avons eus nous ont plutôt témoigné d'une efficacité limitée de ces mesures de nocturne en matière de fréquentation. L'option que nous envisagions était plutôt celle de nocturnes exceptionnelles, en fonction d'événements, non pas quelque chose de périodique, mais quelque chose d'événementiel, qui soit centré autour d'un élément donné.

Il me semble important, sur les horaires d'ouverture du parc, de prendre en compte, par-delà l'approche du musée ouvert, la possibilité d'en faire un lieu de promenade sans nécessaire liaison avec le musée

**M. PERCHERON.-** Faites attention ! Si nous dissociions dès le début le musée du parc pendant plusieurs heures l'été le soir, que va-t-il se produire ? Les gars vont arriver avec leurs canettes de bière et vont les balancer sur la façade du Louvre. Faites attention ! Je ne sais pas ce qu'en pense le Maire, mais il y a un véritable danger ! Si le parc du Louvre apparaît comme un espace vert ouvert, je ne garantis pas que le musée va tenir longtemps. Vous êtes en cité minière, vous n'êtes pas dans le centre-ville, vous êtes un peu dans un désert urbain. Dans une cité minière, les gens sont chez eux, il n'y a que les gens qui vont être dans le parc qui vont être chez eux.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Un parc gardienné, quand même.

**M. PERCHERON.**-À mon avis, il y a un risque.

**M. DELCOURT.**- Certes, il y a un risque, mais, en effet, le parc est gardienné.

Deuxièmement, j'ai mûrement réfléchi depuis notre choix, car vous avez fort bien fait de dire « Qu'en pense le Maire ? », parce que c'est le Maire qui va se retrouver en première ligne, certes avec le concours des services de l'État, mais nous faisons de notre ville, en choisissant Desvignes, une ville parc. J'ai accepté politiquement, conjointement avec vous, de relever un défi dont je mesure les nuisances.

Avant que je sois Maire, cette ville n'avait aucune terrasse. Les estaminets, les bistros étaient en milieu fermé et, quand on buvait un pot sur le trottoir, parfois la police passait en rappelant qu'il est interdit de boire de l'alcool sur les trottoirs. Les Lensois, la nouvelle génération qui arrive, m'ont dit : « Monsieur le Maire, il est quand même impensable que, dans une ville comme Lens, on ne puisse pas prendre le soir un pot tranquillement sur une terrasse ». Ce sont les mêmes personnes qui, lorsque les terrasses se sont ouvertes, sont venues me trouver en disant : « Monsieur le Maire, cela ne va plus, on ne peut plus être chez-soi tranquillement en train de manger, parce que, sur les terrasses, les jeunes viennent boire un coup. Comme il est maintenant interdit de fumer dans les cafés, ils viennent fumer dehors. Vous devriez faire appliquer le règlement de lutte contre le bruit ».

Faisons très attention. Je me souviens très bien des premiers propos que nous avons tenus sur le Louvre. Nous savions que c'était un musée dans un parc et je me souviens que je n'étais pas le seul à dire ce que je vous ai dit tout à l'heure. Nous disions en effet que le mineur ou les enfants de mineur prendraient leurs parents ou leurs grands-parents et, quand ce serait fermé, pour ne pas être gênés, ils iraient vers le musée.

J'entends bien ce que dit Daniel PERCHERON, qui est d'une logique imparable, parce que c'est ce que nous connaissons déjà dans nos cités minières. Aujourd'hui, un enfant ne peut plus jouer au ballon sur la place, ce qu'il a fait pendant 30 ans du temps de notre génération. Aujourd'hui, dès qu'il y a cinq gosses qui jouent avec un ballon devant les maisons, on appelle la police. Dès qu'il y a des enfants qui jouent un peu en écoutant de la musique, on appelle la police. Nous sommes venus dans une société d'intolérance.

Dans la ville, il va y avoir des bancs, l'espace de Desvignes est un vrai rêve. Cela se voit déjà maintenant sur la place Jean Jaurès ; le soir, vous avez des jeunes et des moins jeunes qui viennent manger le *subway* ou la *pizza-hut* qu'ils ont acheté. Il y a bien longtemps que le cœur de ville est confronté, les soirs de printemps – ils sont rares dans notre région – ou d'été, aux personnes qui viennent manger une pizza ou un sandwich sur les bancs.

Le parking Bollaert va être végétalisé pour 60 % de son territoire. Je ne suis pas du tout en contradiction avec ce que dit le Président de région, car, sur le fond, je partage totalement ce qu'il dit. Je dis simplement qu'il ne faut pas que nous soyons en contradiction avec le fait qu'on ait dit qu'il fallait que le musée soit approchant. Cela veut dire que, compte tenu du choix des matériaux que nous avons fait, le gardiennage doit être évidemment largement assuré, comme il l'est d'ailleurs au jardin des Tuileries. Je le note, puisque, au printemps, pour me rendre de l'Assemblée nationale à mon lieu d'hébergement, je traverse le jardin des Tuileries, il y a un gardiennage très efficace. On observera qu'il n'y a pas de délinquance exceptionnelle. Dès qu'une bande de jeunes est en

train de faire les petits fous, l'équipe – qui doit être placée sous votre autorité, puisque c'est le Louvre qui gère – est extrêmement efficace.

Cela veut dire que, plutôt que d'interdire d'ouvrir, il faut ouvrir, sachant que nous aurons des coûts et des recrutements – pour cela, il y a de très bonnes entreprises, dont celle qui s'occupe du stade Bollaert qui a prouvé son efficacité – à même de jouer ce rôle de surveillance et de vigilance. Sinon, vous aurez une rébellion et, de toute façon, s'ils veulent y passer, ils y passeront.

C'est une décision qui, à mon avis, ne peut pas être prise en quelques minutes ici. Il faut que nous mettions en place un groupe de travail qui y réfléchisse.

Les terrils du 11/19 sont un autre exemple. Le parc des Glissoires est ouvert toute la nuit. Si vous voulez aller pique-niquer au parc des Glissoires, vous y allez toute la nuit. Le jardin de l'université à Lens applique les mêmes horaires que ceux du Louvre.

Sur la raison du Président, je dis oui. J'y ajoute un détail. Nous allons implanter un hôtel 4 étoiles, avec, si tout va bien, un très beau projet qui s'appelle IFREMAP\*, nous sommes en train d'aider M. AUSTERLITZ à essayer de boucler son plan de financement. Le touriste qui va descendre d'un hôtel 4 étoiles où il paiera sa chambre 300 €, va vouloir se balader. À Lens, ce n'est pas demain matin – j'espère que cela ne tardera pas trop – qu'il y aura une discothèque, un bar. Tout cela va se faire, mais il nous faudra au moins quatre ou cinq ans pour transformer la mutation de cette ville qui était devenue une ville un peu dormante.

Je dis prudence sur la décision que nous allons prendre.

**M. PERCHERON.**-Excusez-moi d'insister, mais je veux qu'il n'y ait pas de malentendu. Le projet qui a envoûté Henri LOYRETTE est un projet de lumière, de simplicité et d'apparente et réelle fragilité. Ce que je vous demande instamment, c'est de ne pas déconnecter le musée du parc. Que le parc soit ouvert en même temps que le musée deux soirs par semaine l'été jusqu'à 22 heures, pas de problème ; mais que, à un moment donné, il y ait une coupure entre le fonctionnement du musée, avec la vigilance naturelle des visiteurs qui seront des milliers, et l'accès en toute liberté, sans curiosité particulière, au parc pour y pique-niquer à quelques mètres de l'aluminium poli à grand prix, cela me laisse rêveur.

Faites attention, ne déconnectez pas les deux. Que ceux qui aillent au musée ou pendant que le musée fonctionne aient accès librement au parc, y compris un soir d'été jusqu'à 22 heures, oui ; mais que, le musée étant officiellement fermé, on se donne rendez-vous pour boire un coup dans le parc du musée, à quelques mètres du musée, je pense que ce n'est pas souhaitable. Je pense d'ailleurs que nous n'avons pas conçu comme cela le Louvre-Lens. C'est d'abord le musée dans un parc, ce n'est pas un parc qui éventuellement entoure le musée où on va ou pas, qui accueille les visiteurs, surtout la nuit. Je pense qu'il faut être très prudent, surtout en tombée de nuit.

J'ai peur, je le dis franchement. Je vois les dégâts que cela peut faire. Deux ou trois types bien décidés vous règlent le problème en quelques minutes, s'ils ont accès au parc. Le musée est fermé, il n'y a personne, ils rentrent dans le parc, il est 9 heures et demie, ils se cachent et, en une nuit, ils vous transforment le musée en arrivée à la gare du Nord.

Monsieur le Préfet, qu'en pensez-vous ?

**M. DE BOUSQUET.-** J'ai dit ce que j'en pensais, je suis très réservé sur une ouverture la nuit, pas uniquement du fait de la fragilité intrinsèque du musée, mais parce qu'on aura beaucoup de mal à faire respecter cet endroit qui est éloigné du centre-ville et qui risque de devenir un lieu de trafic.

Je me rangerais volontiers à la suggestion du Maire de Lens, qui est de réunir un petit groupe de travail, auquel je souhaiterais qu'on associe le chef de la circonscription de sécurité publique qui aura à superviser ces aspects.

(Départ de M. KUCHEIDA)

**M. LE PRÉSIDENT.-** Catherine GENISSON, puis Jean-François CARON.

**Mme GENISSON.-** Après tous ces échanges, la suggestion de M. le Maire de Lens, reprise par M. le Préfet, me semble la bonne, qu'il y ait un groupe de travail.

Cela dit, je pense que nous sommes tous d'accord pour qu'il y ait une relation fusionnelle entre le parc et le musée. C'est d'ailleurs ce qui a présidé au choix de l'implantation du musée sur ce site.

Ce sur quoi je voudrais réagir par rapport au propos de M. DECTOT, c'est sur le fait qu'il semble dire qu'il n'est pas très efficace qu'il y ait des soirées d'ouverture. Ce serait un moyen d'appropriation à la fois le parc et le musée que d'avoir, une fois ou deux fois par mois en période d'été, des ouvertures nocturnes qui, au début, ne fonctionneraient peut-être pas de façon intensive, mais qui seraient un bon outil d'appropriation du musée et du musée sur son site, c'est-à-dire sur le parc. Je souhaiterais que, dans le groupe de travail, cette proposition puisse être étudiée et que nous puissions voir comment on peut concilier ouverture du parc et ouverture plus tardive du musée, avec évidemment un certain nombre de conditions pour que ce soit compatible avec à la fois le budget de fonctionnement du musée et la volonté de répondre à l'attractivité du musée, en particulier par rapport au public qu'évoquait M. le maire de Lens, à savoir ce public qui va fréquenter l'hôtel 4 étoiles et qui peut-être aura envie de se distraire le soir.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous en avons discuté auparavant avec l'équipe du Louvre-Lens et j'avais posé la question de ces nocturnes. Elles me paraissent importantes. Xavier DECTOT nous a dit que c'était quelque chose qui, tenté dans la région, n'a pas pris. Je pense que nous sommes sur un cas particulier avec le Louvre-Lens. J'entends ce que dit Daniel PERCHERON, ce que dit Guy DELCOURT. Je pense qu'il faut quand même travailler sur l'idée de nocturnes, y compris sur l'idée de nocturnes musée et parc et qu'il serait dommage, dès le départ, de se condamner à ne pas faire de nocturnes.

Je pense – et nous l'avons vu au Louvre, avec les nocturnes de jeunes par exemple du vendredi soir – que l'on peut conduire des projets très particuliers en direction de publics très ciblés et particuliers, je pense aux jeunes. Effectivement, l'ouverture du parc dans ce cas-là est quelque chose qui s'impose.

Ensuite, nous pourrions réunir toutes les commissions que nous voudrions avant l'ouverture du Louvre-Lens et du parc, c'est une question que nous ne résoudrons pas, sinon de façon uniquement budgétaire et sécuritaire. Nous ne la résoudrons pas sur la façon dont le public va s'approprier cet endroit. Je serais assez tenté, pour ma part, de dire qu'il

faudra tenter une expérience, et très vite tirer les conclusions, éventuellement sur des horaires d'été, mais que toutes les commissions préparatoires ne sauront répondre aux questions que nous nous posons.

En tous les cas, je souhaiterais pour ma part – et je pense que c'est quelque chose que Daniel PERCHERON et Catherine GENISSON partagent – que l'on garde l'idée de travailler sur des nocturnes du musée qui impliquent des nocturnes du parc.

Jean-François CARON, pardon, je vous ai coupé la parole.

**M. CARON.**-Vous avez fait la synthèse, je ne sais pas trop comment rebondir.

La difficulté est accentuée par le fait que, à Lens, il y a peu de parcs publics, ce qui fait que cela accentue le besoin de parc et le besoin de se promener. S'il existait un grand espace autour, la question serait peut-être un peu moins prégnante. Cela accentue les pressions sur le parc.

Je pense que la question clé, si l'on veut tenir l'ambition initiale, est la question du gardiennage, c'est-à-dire de la capacité ou pas à se rendre compte si on contrôle les pratiques, ce qui renvoie à un règlement intérieur d'utilisation du parc. Je ne sais pas si vous avez déjà parlé de cela. Quand vous dites pique-nique, vous m'effrayez un peu, je ne suis pas sûr que le parc soit fait pour pique-niquer, par contre, il est fait pour que l'on aille s'y promener, etc., d'autant que – nous n'avons pas pu voir les aménagements proposés dans le parc – j'imagine que les aménagements donnent une ambiance qui articule le musée et le parc. Si c'est uniquement un parc d'espace vert – je ne maîtrise pas le sujet –, je pense qu'il y a une ambiance théoriquement dans ce parc qui fait l'articulation avec le musée. En tout cas, il faut le souhaiter. À ce moment-là, cela fait dériver l'usage sur un usage de promenade et non pas un usage « frites saucisses ».

J'insiste sur la question du règlement intérieur. Si nous avons un gardiennage et un règlement intérieur suffisamment structuré, il est assez facile d'intervenir tout de suite et, après, c'est un pli qui se prend. De ce point de vue-là, je suis plutôt libertaire, j'aurais tendance à dire : donnons une chance à l'usage de ce parc avec un encadrement suffisamment précis, mais, par contre, ayons une évaluation qui permette de voir très vite si cela génère des dérives et, à ce moment-là, nous sommes capables d'ajuster le règlement.

Il y a un besoin de parc, c'est sûr. J'ai toujours été frappé par André DELELIS faisant fermer toutes les voyettes, parce qu'on allait y voir des amoureux et des mobylettes. Il faut tenir le juste milieu, il ne faut pas que les voyettes ou le parc deviennent des lieux de trafic de drogue ou de consommation excessive de frites...

Une voyette est une petite voie qui, dans les cités minières, permettait d'aller au plus court.

Je pense que la question de la qualité du gardiennage est importante. C'est une affaire de coût. Pouvons-nous nous le permettre ? Je pense qu'il faut se donner à voir et en tirer les expériences. En même temps, il est vrai qu'un groupe qui se met à squatter un espace, c'est la garantie que plus personne n'y aille.

**Mme GENISSON.**- Très rapidement, car je crois que nous n'épuiserons pas le sujet aujourd'hui, je pense qu'il vaut mieux monter en puissance plutôt que d'autoriser et ensuite de restreindre. Ce serait un message très négatif. Il vaut mieux être prudent au

départ et, éventuellement, au vu de l'expérience, pouvoir monter en puissance, que d'avoir beaucoup d'ouverture dans tous les sens du terme et après de restreindre. Ce serait très négatif pour l'image du Louvre.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Catherine GUILLOU.

**Mme GUILLOU.-** Je voudrais évoquer une expérience, celle que j'ai eue au parc de la Villette, qui était un lieu de forte délinquance. Pour avoir œuvré dans les groupes de travail à l'époque qui devaient décider de l'ouverture ou de la fermeture de ce parc, inutile de vous dire que les pour et les contre étaient quasiment équivalents. Nous avons décidé *in fine* d'ouvrir le parc et il me semble que, aujourd'hui, même si la délinquance dans ce parc n'a pas été totalement éradiquée, il est absolument fréquentable et surtout les publics de proximité s'en sont emparés. Aujourd'hui, c'est un lieu où l'on peut se promener et qui a largement contribué à ce que la Cité des sciences et tous les équipements qui se trouvent sur cette zone de l'est parisien soient complètement appropriés.

Dans la réflexion que nous avons eue sur le programme du Louvre-Lens et sur ce musée parc, il me semble que cette question d'invitation à l'ouverture, même s'il faut la réguler – la question du règlement est une question effectivement importante –, mérite vraiment d'être posée.

Également, j'alerte sur le fait qu'il y a des actions avec des acteurs sociaux, avec des associations. C'est le cas d'ailleurs à la Villette, c'est aussi le cas dans d'autres zones comme à la Défense où vous avez des associations qui sont tenues par des ex-délinquants, qui contribuent largement à jouer un rôle sécuritaire dans ces zones-là.

Il me semble qu'il ne faut pas trop être dans la problématique sécuritaire, mais plus dans une logique d'ouverture, d'appropriation et d'insertion par l'ouverture et le fait d'offrir ce lieu nouveau à une certaine population.

**Mme CHATENAY-DOLTO.-** Depuis le début, j'avais la même référence que vous en tête, pour avoir travaillé au tout début sur ce schéma du passage des abattoirs de la Villette au parc. D'emblée, dans le schéma de fusion de l'ensemble des équipes – cela peut aussi rencontrer votre préoccupation sur l'emploi –, il y a eu des emplois d'insertion au parc de la Villette, avec beaucoup d'aléas et d'avatars, mais, dès le départ, cela a été un enjeu d'insertion des jeunes qui travaillaient sur le site et une politique de prévention. Je ne sais pas si les enseignements sont valables autour d'un musée très transparent comme l'est le Louvre-Lens. Je crois que les précautions et les mises en garde qui ont été données sont amplement justifiées, mais il est extrêmement intéressant d'avoir cette discussion ou une réflexion à partir de l'exemple du parc de la Villette.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres remarques ?

Xavier, vous voulez ajouter quelque chose ?

**M. DECTOT.-** Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je voudrais revenir sur deux ou trois points.

Puisque la préoccupation quant à la sécurité est forte, ce que je comprends tout à fait, je voudrais rappeler deux points des marchés de sécurité et de surveillance que nous sommes en train de préparer pour le musée et pour le parc. Il y a, bien évidemment, de la vidéosurveillance dans le parc et, dans le marché que nous sommes en train de préparer, il

est prévu, pour la surveillance du parc, de la surveillance équestre pour assurer une capacité de couverture la plus large possible de tout l'espace du parc.

Deuxièmement, sur les questions soulevées par Jean-François CARON, notamment de règlement intérieur et de règlement de visite, c'est quelque chose que nous avons à l'esprit, mais pour lequel il faut encore que nous affinions un certain nombre de points. C'est la raison pour laquelle nous avons voulu venir devant vous aujourd'hui avec les horaires d'ouverture qui feraient partie du règlement de visite, pour avancer sur ces éléments. C'est quelque chose que nous sommes en train de préparer mais, pour l'achever, il nous faut une meilleure lecture de l'ensemble.

Sur la question du pique-nique, je suis tout à fait prêt à ce qu'il soit interdit. C'est probablement une mauvaise compréhension de ma part du programme de Catherine NOCEBARRE\* qui me semblait inclure des espaces de pique-nique. Probablement l'ai-je mal compris. En tout cas, il est tout à fait possible d'exclure le pique-nique.

Je voulais soulever deux derniers points. Je me suis mal fait comprendre sur les nocturnes. Nous envisageons tout à fait des ouvertures tardives, mais nous envisageons que ce soit avec un thème, des ouvertures centrées autour d'un événement, parce que nous savons que ce sont des choses qui fonctionnent et qui attirent le public.

Dernier point, je comprends tout à fait la liaison entre l'ouverture du musée et l'ouverture du parc sur laquelle vous avez beaucoup insisté. Je voudrais juste attirer votre attention sur la question qui se pose le jour hebdomadaire de fermeture du musée. Ferme-t-on le parc en même temps que le musée ou non ?

**M. PERCHERON.-** Oui.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Oui, parce que vous aurez des travaux à faire.

Je retiendrai quand même un point, illustré par ce que viennent de dire Catherine GUILLOU et Véronique CHATENAY-DOLTO, sur lequel je serais contre. On parle de règlement, d'interdire, etc. Ce n'est pas comme cela que nous résoudrons les problèmes du parc. Aussi bien les nocturnes que l'ouverture du parc ne fonctionneront que s'il y a un projet particulier sur ces espaces-là, c'est-à-dire s'il y a des projets publics. Ce n'est pas tout de dire « vous pouvez venir pique-niquer », cela n'a pas d'intérêt, il y a certainement d'autres endroits dans Lens où on peut pique-niquer. En revanche, s'il y a un véritable projet lié à des nocturnes ou à tout autre événement dans le parc, cela peut devenir intéressant.

Je serais très sensible, pour ma part, à ce qu'il y ait peut-être, pour éclairer le Conseil d'administration, une réflexion sur ces possibilités de nocturne, sur ces possibilités d'appropriation du parc et qu'il y ait un véritable projet présent au Conseil d'administration qui ne soit pas uniquement un projet se référant à l'unique règlement intérieur où on dira ce qu'il est permis de faire et ce qu'il n'est pas permis de faire. Une utilisation passive du parc comme n'importe quel parc ne me semble certainement pas la bonne solution. Cela permettrait peut-être, lors d'une réunion prochaine, d'éclairer notre conseil si tout le monde en est d'accord. Je crois que nous convenons tous qu'il y a quand même des études à mener.

Je comprends bien les préoccupations que vous avez, que nous avons, qui sont les préoccupations budgétaires et les préoccupations de l'affichage. Très vite, vous allez être obligés de donner les horaires d'ouverture. Pouvez-vous nous éclairer, Catherine, pour nous dire quel est le dernier carat pour nous prononcer sur ces questions d'horaires ?

**Mme FERRAR.-** Concernant l'ouverture du musée, c'est assez urgent. Je mets de côté le parc. Peut-on dissocier le vote et aborder en première partie les horaires d'ouverture du musée. Nous avons besoin d'avoir des horaires pour travailler avec les tour operators, avec les agences, etc. Je ne prendrai pas part au débat sur le parc, bien entendu. Si nous pouvions aujourd'hui traiter des ouvertures du musée, ce serait important.

**M. LE PRÉSIDENT.-** La question a tourné autour du parc. Je ne pense pas qu'il y ait de contestation pour les horaires proposés pour l'ouverture du musée. J'insisterai quand même, pour ma part, sur la question de la nocturne que je trouverais difficile d'évacuer dès le départ. Je proposerais volontiers une nocturne par semaine, le vendredi soir, mais j'ignore les implications budgétaires.

**M. RAPENEAU.-** Peut-être pas l'hiver. Si l'ouverture du parc est liée à l'ouverture du musée, nous pouvons avoir des nocturnes plutôt en période estivale, de mai à septembre.

**Mme GENISSON.-** Je suis vraiment très attachée, comme notre Président, à l'existence de nocturnes, même si cela nécessite une sensibilisation approfondie de notre public. Je voudrais demander à Henri LOYRETTE combien il y a de nocturnes et comment cela se passe au Louvre. S'il y avait une similitude de fonctionnement entre le Louvre-Lens et le Louvre, cela pourrait être aussi un point d'accroche et de sensibilisation vis-à-vis des publics. Une nocturne par semaine me semble tout à fait souhaitable et nécessaire. Je suis sûre que, sur le moyen et le long terme, cela fonctionnera.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Nous avons deux nocturnes au musée du Louvre, le mercredi et le vendredi. Le musée ferme d'ordinaire à 18 heures ; il est ouvert ces jours-là jusqu'à 22 heures. Nous avons changé les jours de la nocturne. Auparavant, c'était le lundi et le mercredi. Nous nous apercevons que les nocturnes du vendredi, auxquelles nous avons donné une tonalité particulière, ont un succès considérable. Nous avons créé, Catherine et moi, les nocturnes jeunes. Quand était-ce, Catherine ?

**Mme GUILLOU.-** Il y a six ans.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Maintenant, la gratuité a été accordée à tous les jeunes de moins de 26 ans, avec une programmation particulière. C'est véritablement quelque chose qui est ancré. Pouvez-vous en dire un mot très court, Catherine, parce que c'est une des choses dont nous sommes très fiers ?

**Mme GUILLOU.-** Ce sont des nocturnes qui reçoivent en moyenne 5 500 à 6 000 personnes chaque vendredi exceptionnel, comme ce qu'évoque Henri. Nous procédons à des événements qui ont un caractère spectaculaire, nous invitons des chorégraphes, des danseurs, des personnalités de théâtre, des artistes issus du spectacle vivant. Dans une proposition que nous leur faisons de carte blanche, nous invitons ces artistes à aider le public, ce public particulier jeune, à regarder différemment les œuvres du musée du Louvre. Depuis un an à peu près, nous élaborons une prestation « off », puisque, en amont de ces nocturnes du vendredi, nous faisons un événement en banlieue, pour

marquer le fait que le Louvre se déplace et va aussi hors de ses murs en direction de ce public très particulier que nous visons.

**Mme GENISSON.-** Parfait.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Que fait-on ? Je comprends votre embarras et je ne veux pas vous embarrasser. Je crois qu'il y a un sentiment assez unanime du Conseil d'administration sur l'idée d'une nocturne. Est-ce quelque chose que nous pouvons entériner sans que cela pose trop de difficultés ?

**M. DECTOT.-** Monsieur le Président, pour l'idée d'une nocturne régulière, puis-je juste vous demander de nous laisser le temps de faire une estimation budgétaire sur les coûts qu'entraîne cette ouverture avant de l'adopter ? Puis-je vous proposer que nous adoptions aujourd'hui des horaires d'ouverture généraux du musée qui soient ceux que nous avons proposés, c'est-à-dire 10 heures à 18 heures pour les individuels et 9 heures à 18 heures pour les groupes, un jour de fermeture par semaine le mardi, et que la délibération nous demande d'étudier cette possibilité de nocturne ? Je comprends tout à fait la demande du Conseil d'administration. Je préférerais que nous ayons pleinement en main les éléments budgétaires avant de prendre la décision, si cela vous convient.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Parfait. Nous faisons comme cela.

**Mme FERRAR.-** Lorsque nous vous proposons d'ouvrir pour le public à 10 heures, les calculs budgétaires qui ont été faits pour une heure supplémentaire de 9 à 10 heures s'élevaient à 100 000 € par an.

**M. PERCHERON.-** Donc, c'est 400 000 €.

**Mme FERRAR.-** Peut-être pas, mais je tiens à le préciser. La question qui était posée était d'ouvrir à 9 heures pour tout le monde ou pas, groupes et public individuel, et le coût supplémentaire était de 100 000 € par an.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Sommes-nous d'accord avec la proposition qui nous est faite par le Directeur ?

Je vous propose que nous mettions au vote les horaires simples qui vous sont proposés, distinguant la possibilité d'une nocturne qui nous sera représentée, mais avec une véritable politique des publics dans ce domaine, distinguant aussi la question de l'ouverture du parc, puisque nous avons bien compris qu'elle posait des problèmes d'usage en quelque sorte, mais aussi – j'insiste là-dessus – de politique et de politique des publics en particulier.

Une fois que nous avons dit cela, sommes-nous d'accord pour adopter les horaires d'ouverture tels qu'ils vous sont proposés ?

*(Adopté à l'unanimité).*

Nous passons au point suivant.

#### • Dispense d'assurance.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce sont des points techniques, mais nous nous apercevons que c'est véritablement de la vie même du musée qu'il s'agit. Il en est sans doute de même que la question des dispenses d'assurance.

Vous savez que ce qui fera le Louvre-Lens, ce sont des œuvres qui viendront d'autres musées et, bien évidemment, en tout premier lieu, du musée du Louvre. C'est un musée qui n'a pas de collections propres, mais qui repose sur des prêts de chefs-d'œuvre. Il s'agit de s'atteler à la question des coûts de transport, mais aussi des coûts d'assurance, ces derniers pouvant être particulièrement importants.

À l'issue des premiers contacts pris par le Louvre-Lens avec la Direction générale des patrimoines, avec le Service des musées de France du Ministère de la culture, il a été envisagé de demander, pour les prêts des musées nationaux et en particulier pour les prêts du musée du Louvre, une dispense d'assurance, non seulement pour le séjour des œuvres, mais aussi pour leur transport, à l'instar de ce qui est fait ou qui va se faire pour le centre Pompidou à Metz.

C'est évidemment une économie immédiate non négligeable, qui comporte aussi, il faut le souligner, un risque ou un revers, puisque, en cas de dégradation, en cas de perte d'une œuvre, les coûts de restauration ou de compensation incomberaient directement au budget du Louvre-Lens qui est emprunteur au sens du code du patrimoine.

C'est donc, sous des allures très techniques, un problème essentiel qui vous est proposé ici et qui va être éclairé par le Directeur du Louvre-Lens.

**M. DECTOT.**- Monsieur le Président, vous avez déjà dit l'essentiel du sujet et du choix que nous vous proposons aujourd'hui. Dans l'esprit du protocole d'accord de 2005, nous avons approché le Service des musées de France pour cette demande de dispense d'assurance sur le séjour des œuvres au Louvre-Lens. On nous a proposé d'envisager une dispense d'assurance sur le transport des œuvres. Je rappelle que la dispense d'assurance relève d'une décision du Ministre pour les collections nationales.

C'est un choix qui est évidemment extrêmement intéressant en termes d'équilibre budgétaire immédiat. Nous avons provisionné 700 000 € au budget de 2012 pour les assurances transport, donc une somme importante. En regardant les choses sur le plan du rapport direct coût/risque, le choix semble effectivement s'orienter clairement vers la demande de la dispense d'assurance sur le transport, comme sur le séjour.

En vous proposant cela et en vous proposant de nous mandater pour négocier une convention de prêt avec les musées nationaux incluant cette dispense d'assurance, il est de mon devoir d'attirer l'attention du Conseil d'administration sur la responsabilité budgétaire que cela engage derrière, tout en soulignant que, à mon sens, le rapport coût/risque va plutôt dans le sens de cette demande.

Dernier point, dans le but de la négociation des conventions de prêt avec les musées nationaux, il est toujours possible d'amender cela dans un deuxième temps. L'esprit général, en tout cas celui que je vous propose aujourd'hui, est d'aller vers une demande de dispense d'assurance tant sur le transport que sur le séjour, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, à l'instar de ce qui est en train de se préparer pour le centre Pompidou-Metz.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il des remarques ou questions sur ce point ?  
(Aucune).

Nous pouvons passer au vote.

Qui approuve la proposition qui nous est faite par le Louvre-Lens ?

(Adopté à l'unanimité).

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

### • Tableau des emplois.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Vous savez que, le 15 août prochain, le bâtiment nous sera remis. Il faut que, à cette date-là, les effectifs soient au complet. Au vu des délais de recrutement et pour éviter de revenir sans cesse sur le tableau des emplois, comme nous l'avons déjà fait auparavant, il vous est proposé de créer aujourd'hui tous les postes prévus à l'organigramme du Louvre-Lens.

Sur ce sujet, c'est Xavier DECTOT qui prend la parole.

**M. DECTOT.-** Il s'agit simplement ici de mettre en application ce qui a été présenté au moment du vote du budget de 2012, d'être en mesure d'avoir des effectifs complets pour le Louvre-Lens au moment du passage du bâtiment par le maître d'ouvrage à l'exploitant qu'est l'Établissement public.

Il s'agit en fait de nous permettre, sans revenir sans cesse devant vous, de lancer les recrutements d'ici au 15 août 2012, en ayant particulièrement présent à l'esprit, Monsieur le Président, les remarques que vous avez faites en introduction. Je pensais y revenir au moment de la discussion sur l'état d'avancement des recrutements. Effectivement, c'est quelque chose que nous avons particulièrement à l'esprit. Je l'avais déjà évoqué au moment du Conseil d'administration de juillet, je ne l'ai pas oublié.

**Mme GENISSON.-** Je ne vais pas reprendre les propos de notre Président de Région, qui s'est exprimé avec force au début de notre séance, pour les faire miens et ceci, non seulement à titre personnel, mais aussi au titre des membres de la commission culture qui sont également, tous engagements partisans confondus, très attachés à ce que ce qu'a exprimé le Président soit respecté.

J'ajoute peut-être un argument supplémentaire qui pourrait être développé, à savoir que nous n'aurons jamais les meilleurs ambassadeurs que les hommes et les femmes – à compétence égale, bien évidemment – qui seront engagés sur notre territoire par rapport à des personnes qui viendraient d'autres territoires. En effet, ces personnes sont complètement imprégnées du projet du Louvre-Lens et ont vraiment envie de le défendre en tant que tel. Nous nous rendons très bien compte que, dès lors que nous avons du personnel, des hommes et des femmes qui sont issus du territoire, ils sont plus à même de défendre le projet pour lequel ils doivent servir l'institution. En prenant l'exemple du Grand-Hornu, c'est la politique qu'a développée le conservatoire du musée, il a tout un public de proximité, qu'il appelle « les ambassadeurs », et qui fonctionnent très bien pour la

défense du musée. C'est vraiment un sujet qui nous tient beaucoup à cœur au niveau de l'institution régionale.

**M. PERCHERON.**-Je vais être obligé de vous quitter.

Je le dis à Xavier DECTOT, c'est une question vraiment sérieuse. En séance plénière, il n'y aura pas 36 types de question, quand il s'agira de voter le budget, et à juste titre, ce n'est pas médiocre, ce n'est pas du clientélisme, ce n'est pas une médiocrité démocratique poussée à l'extrême. La question sera : est-ce que ces 200 millions d'investissement des collectivités locales débouchent au moins, non pas sur un miracle de l'emploi, mais sur une régionalisation de l'emploi ? C'est la question que l'on va nous poser. Par conséquent, sauf incompétence, mal formation évidente, il faut donner la priorité absolue au régional. C'est notre honneur que nous jouons ! Les gens qui reçoivent dans leur permanence tous ceux qui veulent trouver un emploi dans le Nord - Pas-de-Calais depuis 40 ans ont quand même leur mot à dire, puisqu'ils financent à 100 %. Si vous ne le faites pas, vous aurez des délégations, vous aurez du vandalisme sur le Louvre, les gens seront révoltés ! Si demain on annonce que nous sommes marginaux dans le recrutement du Louvre, de quoi aurons-nous l'air dans le Nord - Pas-de-Calais, les uns et les autres ?

Je vous adjure donc, de ce point de vue, d'être plus qu'attentifs, matin et soir, d'être totalement mobilisés ! Je ne peux pas participer à un Conseil d'administration supplémentaire, si je n'ai pas cette garantie ! Nous n'avons pas fait cela pour Arles, pour Metz, pour les gens qui vont venir du bout de la France, nous avons fait cela pour nos enfants, pour nos jeunes et pour nos habitants, grâce à vous – on le sait –, avec vous, et on s'en félicite chaque jour ; mais, comme nous, vous serez montré du doigt si on a le sentiment que, à un moment donné, nous sommes à côté de nos pompes et que nous allons chercher ailleurs ce qui existe chez nous ! C'est fondamental ! L'assemblée se tient remarquablement, le Département accompagne, le Conseil d'agglomération ne dit rien, même si l'enthousiasme n'est parfois pas au rendez-vous parce qu'il y a cette question obsédante du chômage et qu'un musée n'est pas forcément la réponse au chômage. Mais si, en plus, le musée, qui n'est pas forcément la réponse au chômage sur fonds publics, n'accueille pas les gens du Nord - Pas-de-Calais qui ont la qualification, c'est l'échec. Même si c'est le plus grand musée du monde, c'est l'échec pour nous, avec le rouge de la honte au front. Nous n'aurons pas été à la hauteur.

**M. CARON.**- N'oublions pas qu'une partie du paysage politique et une bonne partie de l'opinion n'ont pas intégré le fait que le Louvre était un moteur de développement et l'ont vécu un peu comme l'arrivée d'une météorite qui se pose et qui est hors sol. Pour avoir eu plusieurs contacts avec les syndicalistes, le fait d'avoir vu beaucoup d'ouvriers venant d'autres pays travailler sur le bâtiment du Louvre a fait énormément parler dans le territoire. Un certain parti politique notamment exploite ce fait massivement. Il faut que nous l'ayons en tête.

Quand le Président PERCHERON nous rappelle la phrase d'Henri LOYRETTE, « le Louvre est une chance pour Lens, mais Lens est une chance pour le Louvre » – je ne l'ai pas entendue directement, mais je la répète, je trouve que la formulation est heureuse –, cela vous oblige peut-être à ne pas aller au plus facile, peut-être à investir sur des jeunes qui n'ont pas encore fait toutes leurs armes et à leur permettre,

grâce au Louvre, de trouver leur espace de développement. En tout cas, si nous avons le syndrome d'université de Lens, c'est le syndrome TGV : je descends du TGV, je vais donner quelques cours et je remonte dans le TGV. C'est ce que l'on nous dit : « vous voyez le pognon qu'ils ont déversé, pour quel effet ? » N'oublions pas que le populisme est chez nous, c'est l'endroit où il est le plus présent de toute la France.

Je le dis avec d'autres mots, mais c'est une vraie question.

Bien entendu, c'est comme dans la fonction publique, si personne ne se présente avec les qualifications, on va chercher des contractuels à côté, même si les préfectures sont résistantes là-dessus, légitimement, mais il n'empêche que nous pouvons le faire. C'est une question vraiment très importante pour la suite.

**M. PERCHERON.-** C'est vital !

**M. CARON.-** La façon dont cela va prendre ou pas sur le territoire va beaucoup se jouer comme cela.

**M. PERCHERON.-** Vous aurez des centaines de manifestants le jour de l'inauguration pour dire « Trahison ! ».

**M. CARON.-** Et ce sera orchestré. Nous savons très bien comment ils fonctionnent.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Je partage tout à fait la préoccupation des élus. Nous avons toujours dit que le Louvre-Lens était aussi un instrument de revitalisation de ce territoire et c'est tout à fait fondamental. Je pense que c'est véritablement une règle que nous nous sommes fixée. Sans doute a-t-elle des difficultés d'application. Peut-être Xavier DECTOT pourra-t-il nous donner des explications sur certains cas précis tout à l'heure. Nous voyons par ailleurs – et nous en sommes gré – que certains Parisiens peuvent devenir Lensois, c'est le cas de son Directeur. Nous n'avons pas uniquement des emplois TGV.

La question de l'emploi prioritaire des habitants de la région Nord - Pas-de-Calais dans le Louvre-Lens est une question qui a d'emblée été posée et qui doit être respectée.

Nous ne sommes pas sur cette question, après ces déclarations de principe, mais sur la question de l'ouverture des emplois, de façon à répondre, comme le rappelait Xavier DECTOT, à cette date du 15 août prochain, date à laquelle nous seront remis les bâtiments du Louvre-Lens.

Y a-t-il, sur cette question précise du tableau des emplois, des questions à poser ?

Sommes-nous d'accord d'emblée pour dire que nous ouvrons ces emplois et que nous reparlerons de ces questions ?

Qui approuve ce point de l'ordre du jour ?

*(Adopté à l'unanimité).*

*(Départ de M. PERCHERON).*

Nous passons à un autre sujet technique, la question du lancement d'appel d'offres. Je laisse la parole à Catherine FERRAR.

• **Lancement d'appels d'offres.**

**Mme FERRAR.**- C'est une délibération qui permettra la mise en œuvre de grands principes qui ont été arrêtés lors du vote du budget, qui passent par le lancement d'appel d'offres pour la maintenance et l'exploitation des bâtiments, pour les prestations d'accueil liées à l'ouverture du musée, pour l'acquisition – je sais que le Président y tient – de sandwiches, de boissons, etc., pour faire fonctionner la cafétéria. Ce sont les premiers marchés qui permettront d'organiser l'ouverture du musée, en sachant que les marchés doivent être signés et notifiés avant le mois d'août puisque, à partir du 15 août, l'EPCC a en charge la surveillance et l'exploitation du musée, puisque la Région nous remettra officiellement les clés.

**M. LE PRÉSIDENT.**-Merci.

Avez-vous des questions à poser à Catherine FERRAR sur ce point ?

**Mme GENISSON.**-Nous n'avons pas la nature et la diversité des crêpes ?

*(Rires).*

**Mme FERRAR.**- Elles seront à la cassonade et au Nutella.

**Mme GENISSON.**-On peut se passer du Nutella.

**M. LE PRÉSIDENT.**- C'est le médecin qui parle.

Y a-t-il d'autres questions ou remarques ?*(Aucune).*

C'est un point sur lequel nous devons voter.

Qui approuve ce point de l'ordre du jour ?

*(Adopté à l'unanimité).*

Je redonne la parole à Catherine pour le point suivant.

• **Amortissement pour investissement (exécution budget 2011).**

**Mme FERRAR.**- Il s'agit d'une délibération à la demande du payeur du musée qui considère – et nous ne l'avions pas analysé de cette façon-là – que les téléphones portables qui ont été achetés sont de l'investissement. Le payeur nous demande d'amortir cet investissement. J'ai considéré que, sur une année, cela devait être amorti, puisque nous sommes sur 700 € de dépenses.

**M. LE PRÉSIDENT.**-Je ne pense pas que cela appelle des débats. Nous devons concrétiser cela par un vote formel.

Qui approuve ce point de l'ordre du jour ?

*(Adopté à l'unanimité).*

Nous passons à un point moins technique et rejoignant les débats que nous venons d'avoir, l'état d'avancement des recrutements, l'organigramme.

C'est Xavier DECTOT qui nous présente cet état d'avancement qui nous est présenté, comme tous les points suivants, pour information.

## **2. Rapport pour information.**

### **• État d'avancement des recrutements (organigramme).**

**M. DECTOT.-** Il s'agit de revenir de façon un peu plus approfondie sur ce qui a été évoqué jusqu'à présent, c'est-à-dire sur l'état actuel de nos recrutements, l'esprit dans lequel nous les faisons et les modalités mêmes de ces recrutements.

Pour mémoire, au 15 février 2012, 29 postes ont été ouverts et diffusés au Louvre-Lens. Aujourd'hui, seuls neuf d'entre eux sont pourvus, certes parce qu'un certain nombre d'entre eux est encore ouvert, mais parce que, globalement, il faut reconnaître que, sur un nombre conséquent de postes, nous avons eu des difficultés de recrutement. À de nombreuses reprises, les comités de sélection que nous avons réunis pour auditionner les candidats sont arrivés à la déclaration d'un recrutement infructueux faute de candidats présentant les qualifications nécessaires pour le poste. Il faut ajouter à cela, dans un certain nombre de cas, le fait que nous avons retenu des candidats et que, lorsque nous les avons recontactés, ils nous ont fait part de leur changement d'opinion et de leur souhait de ne plus rejoindre le musée. C'est un état de fait.

Je voulais donc souligner les difficultés générales de recrutement du Louvre-Lens, qu'il faut avoir à l'esprit quant au fait que, jusqu'à présent, je le reconnais, si nous regardons les chiffres aujourd'hui, nous n'avons pas parfaitement tenu l'engagement que j'avais pris devant le Conseil d'administration en juillet dernier d'avoir un recrutement dans lequel les personnes originaires du Nord - Pas-de-Calais aient effectivement cette priorité.

Nous avons cette priorité – je ne vais pas vous infliger les chiffres – si nous regardons effectivement les personnes reçues devant les comités de recrutement, mais cette priorité ne s'est pas traduite, jusqu'à aujourd'hui, dans les recrutements.

Pour reprendre ce que disait M. le Président de Région tout à l'heure, c'est quelque chose que j'ai à l'esprit matin, midi et soir, voire la nuit. Cette question des recrutements est aujourd'hui une de mes préoccupations essentielles.

Nous avons aujourd'hui un musée qui commence à être en état de fonctionnement. Les deux tiers des chefs de service sont recrutés.

Pour revenir sur la question de l'origine des candidats, je signale que, dans les candidats que nous avons actuellement en cours de recrutement – je m'avance un peu devant vous, car, à la suite des expériences malheureuses que nous avons eues jusqu'à présent, il est peut-être un peu tôt pour le signaler –, sur un certain nombre de postes – je pense au médiathécaire, au cadre juridique, au cadre financier –, nous avons aujourd'hui

des pistes sur des candidats de la région, formés dans la région, exerçant dans la région. C'est donc vraiment une préoccupation sur laquelle aujourd'hui, sur un bilan très partiel des recrutements – notre bilan n'est pas encore bon –, je ne peux que m'engager à allerdavantage et nous espérons que cet effort, qui est présent dans l'esprit de tout le personnel du Louvre-Lens, donne enfin ses fruits.

Sur le processus de recrutement, pour aller dans le sens de ce que disait M. le Président de Région tout à l'heure, je signale également que, dans un premier temps, les comités de sélection que nous avions formésétaient dans l'esprit du protocole d'accord de 2005, c'est-à-dire avec, outre l'Établissement public, des représentants du Louvre pour les postes du domaine culturel et, pour les postes relevant du domaine administratif, des représentants de la Région. C'est une composition que nous avons abandonnée depuis le début de l'année civile, pour nous orienter vers une représentation systématique des collectivités locales dans les comités de recrutement.

Pour finir ce point, je dirai que, effectivement, aujourd'hui, si nous regardons le bilan sous l'angle de mon engagement de juillet 2011 de privilégier, à qualité égale, le recrutement local, le bilan n'est pas bon, mais c'est un état dont nous avons pleinement conscience, pour lequel nous œuvrons et pour lequel notre bilan est envoie de s'améliorer en ce moment même.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des remarques et des questions ?

**Mme GENISSON.-**Je voudrais poser une question. Quels sont les supports d'information qui permettent de savoir que l'on recrute au Louvre-Lens ? Au vu de l'organigramme des personnels, nous devons avoir des potentiels en région. Face aux difficultés que vous présentez, je suis quand même un peu étonnée. Peut-être y a-t-il des supports de médiation qui pourraient être utilisés et qui ne le sont pas.

**Mme FERRAR.-** Le support obligatoire est le centre de gestion. Les postes sont publiés sur Cap-territorial qui est ouvert à toute la France par le biais d'Internet.

En parallèle, tous les postes sont publiés systématiquement sur le site du Louvre-Lens ; sur l'Intranet Région pour les postes qui concernent plus les métiers que l'on peut trouver en Région. Une information sur le site Intranet du musée Louvre Paris est également passée. C'est la première publicité que nous réalisons.

Face aux difficultés de recrutement,nous avons commencé à engager des publicités dans des publications. Je pense notamment au poste de programmeur qui va être présenté dans le support de presse « La lettre du spectacle ». Nous sommes en train de préparer une annonce dans Télérama « talents.fr Télérama », pour diffuser plus largement.

**M. CARON.-**Je voulais demander sur quelle typologie d'emploi vous avez des difficultés. On peut imaginer que, sur des emplois très typés, conservation, etc., il n'y a pas forcément un vivier régional assez conséquent. Par contre, sur un certain nombre d'emplois tels que nous les voyons là, normalement ces gens-là existent dans le Pas-de-Calais. De ce fait, je me pose la question de savoir si c'est parce que les gens ne viennent pas postuler, ou parce qu'ils déclinent et pour quelle raison. C'est quand même curieux. Est-ce une affaire de salaire, une affaire de conditions de travail ?

Par rapport à la discussion de tout à l'heure, si nous avons des arguments pour expliquer pourquoi, pour tel et tel recrutement,ce n'est pas quelqu'un du local,nous

sommes capables de le répercuter. Il faut donc que nous comprenions ce qui fait qu'ils ne viennent pas ou qu'ils déclinent. Évidemment, la question de la publicité compte.

Je prends un exemple. Quand la Communauté d'agglomération a été mise en place, il y a eu consultation dans toutes les communes de savoir si les cadres A dans nos communes étaient intéressés à remonter à la Communauté d'agglomération. Parfois, nous ne sommes pas forcément contents que les gens nous quittent, mais, pour eux, c'est une promotion. Avez-vous utilisé ces dispositifs-là ?

**M. DECTOT.**- Effectivement, sur le poste chef de service conservation, le vivier régional est limité, c'est un des cas où le vivier national est limité puisque nous n'avons pas de candidat satisfaisant dans aucun domaine.

Dans les postes que nous avons eu du mal à pourvoir, par exemple cadre juridique, cadre financier, je rappelle que ce sont des postes sur lesquels, malgré la bonne volonté de la préfecture à notre égard, nous sommes pratiquement obligés de recruter des fonctionnaires. Sur ces postes-là en particulier, deux points viennent expliquer les difficultés que nous avons eues à recruter, même si c'est actuellement en voie d'amélioration. C'est premièrement la petite taille de l'établissement, le fait que, sur ces postes-là, les gens sont habitués à travailler dans des services, en équipe, en ayant des fonctions particulières et que, là, nous leur proposons un poste polyvalent. De ce point de vue-là, c'est quelque chose qui manifestement a fait peur, notamment pour le poste cadre financier où, deux fois, le jury a été fructueux et, deux fois, le candidat a décliné l'offre qui lui a été faite par la suite.

Le deuxième point est probablement une image fautive du Louvre-Lens comme offrant des rémunérations exceptionnelles. Sur ces postes de fonctionnaire, il y a une déception de voir que, en changeant et en venant travailler à Lens, non pas sur le fait de venir travailler dans la ville de Lens, mais au Louvre-Lens, sur un musée qui est en cours de montage, où un certain nombre d'enjeux sont particuliers, sans bonification salariale, parce que les règles de rémunération de la fonction publique sont assez strictes et répondent au tableau des indemnités qui a été voté par ce Conseil d'administration, nous ne sommes pas en mesure d'offrir des salaires mirifiques. C'est vrai peut-être au Louvre-Lens plus qu'ailleurs parce que nous sommes dans cette phase d'ouverture, avec des enjeux particuliers, des services à monter. Ce problème se pose sur bien des postes.

Je pense que cette double crainte vis-à-vis du fait de monter un service et vis-à-vis de l'image du Louvre comme étant une très grosse machine, nous dessert. Les gens postulent en se disant qu'ils vont trouver le même type de système, un système où ils travailleront en équipe. Or, lorsque nous les recevons, nous sommes obligés de leur expliquer qu'ils vont être seuls sur leur poste, parfois, au mieux, en binôme, mais c'est rare, ils vont devoir gérer leur poste de façon transversale, avec une polyvalence que l'on n'attendra pas d'eux dans d'autres établissements. Je crains que ce soit une des raisons pour lesquelles nous avons du mal à recruter.

Nous y travaillons. Comme le disait Catherine, au début, peut-être un peu grisés par ce nouveau projet auquel nous croyons tous de façon extrêmement forte, et aussi en raison de difficultés techniques, nous nous sommes contentés de publicité simple, la publicité légale. Nous sommes en train de mettre en place – je déteste le mot – une démarche proactive, à savoir, notamment sur le territoire, d'aller directement à la recherche

des candidats. J'avoue que, de ce point de vue-là, sur les strictes fonctions muséales, c'est quelque chose que j'hésite encore à faire. En effet, dans la démarche d'intégration du musée du Louvre-Lens dans le paysage muséal, je me vois mal aller déshabiller les autres musées qui connaissent parfois le même type de problème de recrutement. Pour en avoir parlé avec mes collègues des autres musées, ils rencontrent les mêmes difficultés.

En tout cas, croyez que j'ai commencé à alerter les Directeurs des différentes institutions muséales de la région sur nos difficultés de recrutement, en leur demandant s'ils pouvaient nous recommander des candidats qui seraient éventuellement intéressés, sans pour autant se dépouiller eux-mêmes.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous d'autres remarques ou questions ?

**M. DELCOURT.-** Je veux dire à Xavier DECTOT que je cautionne ce qu'il dit. Nous avons les mêmes problèmes qualitatifs dans nos collectivités locales et ce n'est pas le Directeur général, qui est derrière moi, qui me démentira. Aujourd'hui, nous sommes sur des impasses sur des postes fondamentaux, y compris en urbanisme ou Directeur adjoint à l'aménagement du territoire. Les personnels qualifiés s'en vont dès qu'on leur fait part de la rémunération qui va être la leur.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Monsieur le Président du Conseil général ?

**M. DUPILET.-** Je voulais confirmer ce qui vient d'être dit. Nous avons tous les mêmes difficultés, d'abord parce que ce sont les salaires de la fonction publique. Même si le projet du Louvre-Lens est un projet extraordinaire, le salaire qui sera donné au fonctionnaire de la fonction publique sera le même, sera encadré par une grille de salaires et, par rapport au privé, il sera très inférieur.

Nous avons les mêmes scrupules que ceux que j'ai entendus tout à l'heure, disant qu'il fallait recruter ici. Par contre, je suis désolé de vous dire que, sur un certain nombre de cadres, je suis obligé d'aller recruter à l'extérieur du département du Pas-de-Calais et de la région Nord - Pas-de-Calais. Même la Région Nord - Pas-de-Calais, lorsqu'elle veut recruter des cadres, vient les prendre dans le Conseil général du Pas-de-Calais parce qu'elle n'en trouve pas ailleurs. C'est beaucoup plus compliqué qu'on ne l'imagine. Je vous souhaite bon courage.

**M. DECTOT.-** Merci.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Y a-t-il d'autres interventions sur cette question, qui est manifestement une question compliquée ?

**M. RAPENEAU.-** Je rejoins les propos qui ont été tenus. C'est surtout vrai pour l'encadrement. C'est moins vrai sur les emplois plus subalternes. Je rejoins l'intervention de Daniel PERCHERON, il faut que le territoire en profite.

Sur le recrutement, vous êtes tenu par la fonction publique, mais laquelle ?

**M. DECTOT.-** La fonction publique territoriale.

**M. RAPENEAU.-** C'est un problème.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Les emplois que vous qualifiez de plus subalternes sont externalisés. La difficulté, c'est la question de l'encadrement du Louvre-Lens.

**M. DECTOT.**- Je précise que, en dehors des emplois externalisés, nous avons pour le moment recruté les emplois d'encadrement supérieur, pour lesquels nous nous heurtons à ces difficultés. En revanche, pour les emplois intermédiaires que nous avons ouverts au tableau des emplois –et c'est pour cela que j'ai dit que mon bilan n'était pas bon aujourd'hui, mais que j'avais confiance dans le fait qu'il allait s'améliorer –, au vu des CV déjà reçus notamment par le biais de candidatures spontanées, je n'ai pas de doute sur le fait que, dans ces emplois de cadres intermédiaires, nous n'aurons pas de problème à recruter, dans l'ensemble des cadres légaux qui nous sont imposés, de façon plus affirmée, selon la volonté du Conseil d'administration et selon les engagements que j'ai pris en juillet dernier. C'est vraiment sur les postes d'encadrement en haut, où l'on demande d'avoir déjà une expérience pratique, que nous avons de vraies difficultés, que nous ne sommes manifestement pas les seuls à avoir.

**M. LE PRÉSIDENT.**-Merci.

Je pense que nous avons épuisé momentanément ce point d'information de notre Conseil d'administration et que nous pouvons passer au point numéro 8, pour lequel je laisse la parole à Xavier DECTOT.

#### **• Composition des comités de pilotage et technique liés à l'inauguration du musée.**

**M. DECTOT.**- Il s'agit de répondre à une demande qu'avait formulée ce Conseil d'administration en décembre, par la bouche de M. le Député-maire de Lens, de créer des comités en charge d'une harmonisation de la communication et des éléments d'inauguration durant cette année pré-inaugurale et au moment de l'inauguration elle-même, sur le modèle de ce qui avait été fait dans la préfiguration de l'Établissement public.

Nous proposons aujourd'hui de former deux comités.

Un comité de pilotage serait constitué des représentants des grands partenaires de cet Établissement public :

- Henri LOYRETTE, en tant que Président-Directeur du Louvre et Président du Louvre-Lens,
- M. le Président Daniel PERCHERON, au titre de la Région Nord - Pas-de-Calais,
- M. le Président Dominique DUPILET, au titre du Conseil général du Pas-de-Calais,
- M. Jean-Pierre KUCHEIDA, en tant que Président de la Communauté de Lens-Liévin,
- M. DELCOURT, en tant que Député-maire de Lens,
- et ma modeste personne.

Ce premier comité se réunirait tous les deux mois pour donner les grandes orientations.

Un deuxième comité serait un comité opérationnel, composé de représentants techniques de ces mêmes institutions, l'idée étant que chacune de ces institutions soit

représentée par un membre technique permanent et que, ensuite, en fonction de l'ordre du jour établi suite à la demande du comité de pilotage, les membres de ce comité opérationnel puissent s'encadrer pour chaque institution des représentants des services concernés en fonction de l'ordre du jour de la réunion, pour assurer à la fois une certaine continuité, éviter des réunions trop nombreuses qui ne débouchent en général sur rien et assurer l'opérationnalité de ces comités opérationnels.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Avez-vous des remarques ou des questions ?

**Mme GENISSON.**- Merci de cette proposition. Ce sur quoi je voulais insister, c'est qu'il est important que le comité de pilotage que je qualifierais de politique se réunisse en amont du comité opérationnel. Souvent nous assistons à l'inverse et nous sommes parfois confrontés à remettre en cause des opérations qui sont très largement définies, avec des opérateurs de terrains qui peuvent être déçus dans un deuxième temps de ne pas être retenus. Je pense qu'il est important de donner l'orientation politique et que, ensuite, le comité opérationnel mette en œuvre ces propositions. Je le dis parce que nous assistons souvent l'inverse et, par là-même, à des difficultés ensuite.

Deuxième question, quand ce comité de pilotage va-t-il se réunir ?

**M. DECTOT.**- Pour répondre à la première question, comme je l'ai dit tout à l'heure, c'est le comité de pilotage qui fixe l'ordre du jour des réunions du comité opérationnel. Par définition, ces réunions sont donc préalables.

Deuxième point, si le point pour information ne soulève pas d'observation, nous allons faire en sorte que ce comité se réunisse le plus vite possible. Nous n'avons pas encore fixé de date, car nous attendions d'avoir entendu le Conseil d'administration, mais nous allons faire en sorte que ce comité de pilotage se réunisse très vite.

**Mme GENISSON.**- Il y a urgence.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Il y a véritablement urgence, il faut le faire effectivement très vite.

Monsieur le Préfet ?

**M. DE BOUSQUET.**- J'ai bien entendu la vocation de chacun de ces comités. Je vois simplement que l'État ne figure pas dans le comité de pilotage. Il n'a sans doute pas à y figurer...

**M. LE PRÉSIDENT.**- Si. Je pense que le Louvre, c'est l'État.

**M. DE BOUSQUET.**- Le Louvre est plutôt un établissement public, ce n'est pas l'État au sens où nous l'entendons.

En revanche, l'État figure dans le comité opérationnel, dont M. DECTOT a dit qu'il est composé de représentants techniques des personnalités figurant dans le comité de pilotage. Je souhaiterais donc que l'on distraie le Sous-préfet de Lens de ce comité opérationnel et que, bien évidemment, comme je perçois tout à fait la pertinence de sa présence dans le comité opérationnel, nous l'y mettions, non pas comme membre, mais comme expert auprès du comité opérationnel.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je pense qu'il n'y a aucune objection.

Nous entérinons la proposition qui nous est faite par M. le Préfet.

Nous passons au point suivant de l'ordre du jour, qui concerne le restaurant.

**• Bases d'élaboration du cahier des charges pour le lancement de la consultation pour l'exploitation du restaurant.**

**Mme FERRAR.-** Ce sont les principaux principes qui vont permettre d'écrire le cahier des charges permettant la consultation pour l'exploitation du restaurant.

Je rappelle que nous serons sur une autorisation d'occupation précaire du domaine public.

Par rapport au débat que nous avons eu lors d'une précédente réunion du Conseil d'administration, les principes retenus seraient celui d'un restaurant haut de gamme ou semi gastronomique, l'ensemble des prestations devant être préparées sur place à partir de produits frais et non surgelés. Ce sont des critères qui permettent de qualifier le restaurant haut de gamme ou semi gastronomique. Nous allons essayer d'avoir un exploitant de notoriété, avec une clientèle qui devra être développée sur Lens. Effectivement, aujourd'hui sur Lens, il n'y a pas de restauration dite haut de gamme ou semi gastronomique au sens des guides divers et variés qui existent.

Les horaires d'ouverture seraient fixés suivant l'horaire de service du midi et du soir, avec une possibilité d'ouverture plus élargie lors des représentations à la scène du musée.

Quant aux prix, nous veillerons à l'offre qui sera faite pour rester dans des gammes de prix raisonnables.

Si vous êtes d'accord sur ces bases, le cahier des charges devrait être produit très rapidement. La publicité en sera faite et, logiquement, l'exploitant pourra être choisi fin mars - début avril.

Je rappelle que le restaurant sera équipé, tant au niveau des cuisines que du mobilier.

**M. LE PRÉSIDENT.-** Avez-vous des questions ?

**M. DUPILET.-** Je suis impressionné par ce qui est indiqué. Je vois noté : « *Le candidat joindra des visuels de la carte et si possible des visuels des plats proposés* ». Je propose que quelqu'un aille y goûter.

*(Rires).*

**Mme GENISSON.-** C'est noté.

**M. DUPILET.-** Je propose de demander une dégustation.

Deuxièmement, l'expérience montre que les restaurants haut de gamme ne peuvent pas s'imposer d'horaires de fermeture. Vous avez une clientèle qui a souvent quelques moyens, je pense à la clientèle anglaise, qui prolonge ce type de repas et cela, au bénéfice du restaurant. Vous ne pouvez pas encadrer un restaurant de cette qualité dans des horaires d'ouverture et de fermeture. Il faut lui laisser des marges de manœuvre et que ce

ne soit pas seulement lié aux spectacles. Beaucoup de restaurateurs étoilés vous diront que personne ne quitte le restaurant, lorsqu'il vient dans un restaurant de ce type, avant minuit, après avoir dégusté un nombre d'alcools, fumé des cigares particuliers, etc. Par conséquent, il faut se laisser la liberté.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Je crois qu'il s'agit d'horaires de service.

**Mme FERRAR.**- Bien sûr, ce sont les horaires de service. Il est possible d'arriver jusqu'à 22 heures 30 et de fumer le cigare jusqu'à 3 heures du matin... dans le parc.

**M. DUPILET.**- Dans ce cas, je n'ai rien dit.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres remarques ou questions ? *(Aucune)*.

Nous passons au point suivant.

#### • Conventions / contrats signés par le Directeur.

**M. DECTOT.**- Il s'agit d'un point beaucoup moins engageant que celui que vient d'évoquer Catherine. Il s'agit, dans le cadre de la délégation qui m'a été accordée par le Conseil d'administration d'octobre, de faire le point sur les conventions que j'ai signées au nom de l'Établissement public. Ce sont, pour l'essentiel, des conventions de prêt dans le cadre de la préparation des expositions du Louvre-Lens, c'est-à-dire de l'exposition temporaire d'une part, du pavillon de verre surtout d'autre part, et deux conventions d'ordre général, l'une qui est notre adhésion au Comité national d'action sociale et la seconde qui est notre cosignature avec le Louvre d'une convention avec la Réunion des musées nationaux sur la gestion des fonds photographiques du Louvre et sur le tarif de mise à disposition des images.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Merci.

Avez-vous des questions sur ce point ? *(Aucune)*.

Avons-nous la date du prochain Conseil d'administration ?

**Mme FERRAR.**- Elle se tiendrait sur la première quinzaine d'avril.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Sitôt ?

**Mme FERRAR.**- Ce n'est pas gagné.

**M. DUPILET.**-Connaissez-vous le lieu du prochain Conseil d'Administration ?

**M. LE PRÉSIDENT.**- Ce sera de nouveau à Lens ?

**Mme FERRAR.**- Oui. Si nous sommes sur la première quinzaine d'avril, les agendas des uns et des autres font qu'un déjeuner ne pourra pas être organisé. Si c'est après le 1<sup>er</sup> mai, il pourrait y avoir un déjeuner.

**M. LE PRÉSIDENT.**- Le Président du Conseil général avait proposé d'organiser un jour un déjeuner du Conseil d'administration. Nous en serions très heureux.

Merci infiniment.

*La séance est levée à 16 heures 12.*